

/FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N°93-003 DU 22 MARS 1993

portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt N° F/BEN/AI-MIN/92/26 signé le 8 Octobre 1992 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement relatif au financement du Projet d'Appui Institutionnel aux Ministères des Finances, du Plan et de la Restructuration Economique pour un montant de 1.365.000.000 Frs.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de l'Accord de Prêt N° F/BEN/AI-MIN/92/26 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement en vue du financement du Projet d'Appui Institutionnel aux Ministères des Finances, du Plan et de la Restructuration Economique pour un montant de 1.365.000.000 Frs

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 22 Mars 1993

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

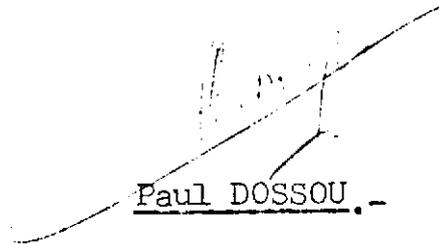
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,


Désiré VIEYRA

.../...

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MF 4 MPRE 4 AUTRES MINISTE-
RES 17 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DFCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 INSAE-CAA-GCONB 3
UNB-FASJEP-ENA 3 0 1.-